

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 43/2018

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS-PREFECTURE
 23 NOV. 2018
 MONTBELIARD

<p>DATE DE CONVOCATION : 25/10/2018</p>	<p>L'an deux mil dix huit le huit novembre à vingt heures,</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE : 08/11/2018</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS :</p> <p><i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 22</i> <i>Votants : 23</i> <i>Ayant donné procuration : 1</i> <i>Absentes excusées : 3</i> <i>Absents : 2</i> <i>Exclu : 0</i></p>	<p><i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, MÉRAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska.</p> <p><i>Était représentée :</i> LALLAOUA Nora.</p> <p><i>Procuration donnée :</i> LALLAOUA Nora a donné procuration à TRAVERSIER Agnès.</p>
<p>OBJET :</p> <p><i>Adhésion au contrat groupe d’assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion du Doubs</i></p>	<p><i>Absentes excusées :</i> NOIROT Catherine, DELMARRE Véronique.</p> <p><i>Absents :</i> SEGAUD Grégoire, GORGULU Alpay.</p>
<p>RÉSULTAT DU VOTE :</p> <p>- <i>Pour : 18</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstentions : 5</i></p>	<p>Monsieur Bernard DURY est nommé secrétaire de séance.</p>

Madame le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de Bavans de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats de la consultation lancée au cours du 1^{er} semestre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 voix POUR, 0 voix CONTRE, 5 abstentions

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code des marchés publics ;

- DECIDE d'accepter la proposition suivante :

- Courtier / Assureur : Sofaxis / CNP.
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).
- Conditions :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

- Décès : taux : 0,15 % sans franchise
- Accident de service et maladie imputable : taux : 1.64% avec une franchise de 15 jours
- Longue maladie et longue durée : taux : 3.5% sans franchise
- Maternité : taux : 0.6% sans franchise
- Maladie ordinaire : taux : 2.70 % avec une franchise de 15 jours par arrêt

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

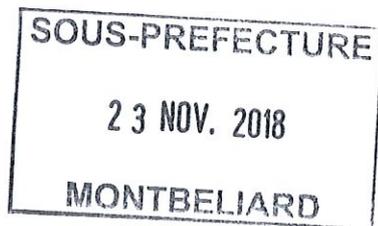
- taux : 1,10 % avec une franchise en accident du travail, maladies professionnelles, incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, maladie grave, paternité adoption de 10 jours par arrêt

- PREND ACTE que la contribution pour le suivi et l'assistance à la gestion des contrats d'assurance réalisés par le Centre de Gestion fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution forfaitaire est assise sur la masse salariale de la collectivité.

- AUTORISE :

- Madame le Maire à signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats) ;
- Madame le Maire à signer la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le Centre de Gestion du Doubs ;
- le Centre de Gestion à récupérer, auprès de l'assureur ou de son courtier, l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées.

Fait et délibéré à Bavans, le 08/11/2018
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 08/11/2018
Publiée le 08/11/2018.....
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire